

L'archéologie préventive, une source de solutions pour demain? Réflexions sur les enjeux scientifiques et sociétaux de l'archéologie préventive face aux effets délétères du néo-libéralisme

Charlotte Blein

Volume 2, numéro 3, 2019

L'Éthique en Archéologie
Ethics in Archaeology

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1066469ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1066469ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal

ISSN

2561-4665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blein, C. (2019). L'archéologie préventive, une source de solutions pour demain? Réflexions sur les enjeux scientifiques et sociétaux de l'archéologie préventive face aux effets délétères du néo-libéralisme. *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 2(3), 120–127.
<https://doi.org/10.7202/1066469ar>

Résumé de l'article

Depuis plusieurs décennies, en Europe, l'archéologie préventive met au jour un bien plus grand nombre de vestiges que l'archéologie programmée. La masse d'informations issue de ces recherches préventives est telle que son traitement constitue une tâche colossale, mais aussi incontournable si on ne veut pas que les fouilles préventives deviennent synonymes de destruction des vestiges – ce qu'elles sont précisément censées empêcher. L'effort que doit fournir notre société (en termes de temps et de moyens financiers, notamment) peut paraître lourd, voire insurmontable à certains ; pourtant, cet effort est impératif et primordial, car les fouilles préventives sont porteuses d'enjeux majeurs, aussi bien scientifiques que sociétaux. Cet article vise à détailler ces enjeux et à les analyser au regard des effets délétères de la logique néolibérale sur l'archéologie préventive et des difficultés écologiques et sociétales actuelles.

All Rights Reserved © Charlotte Blein, 2019



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

ARTICLE (ÉVALUÉ PAR LES PAIRS / PEER-REVIEWED)

L'archéologie préventive, une source de solutions pour demain? Réflexions sur les enjeux scientifiques et sociétaux de l'archéologie préventive face aux effets délétères du néo-libéralisme

Charlotte Blein*

Résumé

Depuis plusieurs décennies, en Europe, l'archéologie préventive met au jour un bien plus grand nombre de vestiges que l'archéologie programmée. La masse d'informations issue de ces recherches préventives est telle que son traitement constitue une tâche colossale, mais aussi incontournable si on ne veut pas que les fouilles préventives deviennent synonymes de destruction des vestiges – ce qu'elles sont précisément censées empêcher. L'effort que doit fournir notre société (en termes de temps et de moyens financiers, notamment) peut paraître lourd, voire insurmontable à certains ; pourtant, cet effort est impératif et primordial, car les fouilles préventives sont porteuses d'enjeux majeurs, aussi bien scientifiques que sociétaux. Cet article vise à détailler ces enjeux et à les analyser au regard des effets délétères de la logique néolibérale sur l'archéologie préventive et des difficultés écologiques et sociétales actuelles.

Mots-clés

archéologie, archéologie préventive, apport scientifique, bien commun universel, transition écologique et sociale

Abstract

In recent decades, rescue archaeology in Europe has uncovered a much larger number of remains than planned archaeology. The mass of information resulting from this preventive research is such that its processing is a colossal task, but also unavoidable if preventive excavations are not to become synonymous with the destruction of the remains – which is precisely what they are supposed to prevent. The effort that our society must make (in terms of time and financial resources in particular) may seem heavy, even insurmountable to some; nevertheless, this effort is imperative and essential, because preventive excavations raise major challenges, both scientific and societal. This article aims to detail these issues and analyse them in the light of the deleterious effects of neoliberal logic on rescue archaeology and the associated ecological and societal difficulties.

Keywords

archaeology, rescue archaeology, scientific input, common universal good, ecological and social transition

Cet article est issu d'une communication lors du colloque « Archéo-Éthique », accessible en [français](#) et en [anglais](#).

Remarques préliminaires

Avant toute chose, nous souhaiterions formuler trois remarques préliminaires qui, par les précisions qu'elles apportent, permettront, à notre avis, de contextualiser la pensée développée dans ce texte, de favoriser la compréhension de ce dernier et de lui donner de plus amples perspectives.

1. Nous souhaiterions souligner que ce texte n'est pas issu d'un travail de recherche à proprement parler. Il constitue plutôt une discussion sur la question du rapport qu'entretient notre société avec l'archéologie préventive ; discussion menée à partir de réflexions et de propositions d'ordre méthodologique et « éthique » issues d'un travail de doctorat et liées au positionnement de l'activité que nous développons aujourd'hui. Ce travail de doctorat [1] s'appuyait quasi exclusivement sur des vestiges archéologiques issus de fouilles préventives. Dans l'esprit de la conférence inaugurale du Collège de France de J.-P. Brun [2], mais aussi de différents écrits de J.-P. Demoule [3], nous nous sommes attachée à construire une argumentation sur l'intérêt scientifique fondamental et novateur de la documentation issue de fouilles préventives pour défendre ce travail. À de trop nombreuses reprises, celui-ci avait en effet été critiqué pour la nature des sources qu'il utilisait (en grande partie, les résultats de fouilles préventives ou de diagnostics) et la qualité de leur publication. C'est à dire que bien souvent, en Grèce comme en France, la « publication » des résultats des fouilles préventives – et encore plus des diagnostics – se limite à quelques paragraphes au sein d'une chronique. C'est dans ce cadre que nous avons commencé à élaborer une réflexion sur les enjeux scientifiques de l'archéologie préventive. Cette réflexion, nous l'avons ensuite poursuivie et élargie à la question sociétale lorsque nous avons décidé de développer une activité en tant qu'historienne/archéologue indépendante, de fonder un bureau d'études, et que nous nous sommes attelée à définir le positionnement « éthique » et la démarche au sein desquels s'inscrirait notre activité.
2. Les remarques qui suivent s'appuient essentiellement sur des analyses et des constats directement liés au domaine de l'archéologie préventive. Il n'empêche que les réflexions d'ordre plus général et les enjeux qui sont posés concernent de fait l'ensemble du domaine patrimonial archéologique et historique.
3. Nous l'avons dit précédemment, le texte qui suit a pour ambition d'interroger, de façon générale, le rapport qu'entretient notre société (la société occidentale européenne du XXI^e s.) avec l'archéologie préventive. Il n'empêche que la réflexion développée s'appuie essentiellement sur l'exemple français. Il nous a donc semblé nécessaire d'ajouter ici quelques brefs éléments sur la façon dont est organisée l'archéologie préventive en France.

Le fonctionnement de l'archéologie préventive en France

Lorsqu'un projet d'aménagement voit le jour, selon certaines conditions fixées par le code du patrimoine (potentiel archéologique du terrain, superficie de l'aménagement, profondeur de l'intervention dans le sol, etc.), un dossier d'instruction au titre de l'archéologie préventive est fourni à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). C'est alors cette dernière qui prescrit les diagnostics archéologiques, qui seront réalisés par l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) ou par le service archéologique d'une collectivité territoriale. Un rapport est rédigé à l'issue du diagnostic, puis c'est à nouveau la DRAC qui prescrit, le cas échéant, une fouille archéologique. Quand une fouille archéologique est prescrite, celle-ci est ouverte à la concurrence : l'aménageur en a la responsabilité et c'est lui qui choisit l'opérateur qui réalisera la fouille (l'Inrap, le service d'une collectivité territoriale agréé ou un opérateur privé agréé). À l'issue de la fouille et de l'étude des découvertes, les résultats donnent lieu à un rapport. À quelques exceptions près (vestiges classés), la contrainte archéologique est alors levée et le chantier peut se poursuivre.

Introduction

Depuis plusieurs décennies maintenant, en comparaison avec l'archéologie programmée, les opérations préventives sont sans aucun doute celles qui permettent le plus de découvertes. Au regard de l'enthousiasme qui est généralement exprimé par la population en ce qui concerne la pratique archéologique et les vestiges mis au jour, on pourrait penser que le secteur préventif suscite en France la sympathie et l'intérêt. Or cette sympathie et cet intérêt s'avèrent souvent limités, peut-être parce que les gens ne sont pas assez informés, mais surtout parce que l'archéologie préventive contraint les projets d'aménagement et de construction. À en croire une bonne part des décideurs, des aménageurs et des entrepreneurs du bâtiment, elle provoquerait le retard des travaux de construction et d'aménagement tandis qu'elle en empêcherait d'autres, faisant ainsi perdre des millions d'euros aux sociétés privées et freinant le développement des territoires.

Par ailleurs, l'ouverture des fouilles à la concurrence a progressivement plongé le secteur dans des travers dont les effets sont directs et évidents, à la fois sur les conditions de travail et sur la façon d'appréhender les opérations archéologiques par les professionnels eux-mêmes. Ce phénomène n'est pas propre à l'archéologie préventive : il n'est pas rare aujourd'hui de constater, dans des secteurs très divers, les conséquences néfastes de la politique économique néolibérale sur les conditions de travail et sur le rapport au travail [4,5]. Dans le cas de l'archéologie préventive tout particulièrement, il faut tenir compte d'une dimension supplémentaire : nous touchons à un bien commun sur lequel notre action est irréversible et implique nécessairement la destruction d'un héritage que nous nous devons pourtant de préserver et de transmettre.

Nous sommes là face à un paradoxe : celui d'un domaine d'activité négligé qui est pourtant en charge de la sauvegarde d'un héritage menacé de destructions irréversibles au prétexte d'un développement supposément favorable à l'intérêt général d'aujourd'hui. Ce paradoxe est d'autant plus criant que nous vivons dans une société qui, depuis plusieurs décennies, ne cesse de faire appel au terme de « développement durable », cherchant par ce biais, sans réelle efficacité, à faire face aux difficultés écologiques et sociétales bien réelles auxquelles elle est de plus en plus fréquemment confrontée. Nous tenterons ici d'analyser ce en quoi la mise en œuvre de l'archéologie préventive, au même titre que la protection de la biodiversité, par exemple, constitue aujourd'hui un enjeu de société, au regard des problématiques écologiques et sociétales.

Une fois le constat posé que l'archéologie préventive, domaine pourtant essentiel au sauvetage de nombreux vestiges, est victime de la frénésie de développement à laquelle nous sommes soumis, nous nous demanderons en quoi les enseignements que nous apporte ce domaine d'activité pourraient constituer l'un des leviers de transition pour sortir de la logique néolibérale, se réapproprier les territoires et permettre d'y mener des aménagements à la fois pertinents et respectueux. Enfin, nous formulerons deux propositions concernant l'action possible des professionnels à ce sujet.

L'archéologie préventive et le développement

Fidèle à la politique économique néolibérale dans laquelle elle s'est trouvée engagée, notre société est guidée, depuis plusieurs décennies maintenant, par les maîtres mots de développement et de croissance économique, impliquant une surenchère de nouveaux projets, dont de nouvelles constructions et de nouveaux aménagements. Or qui dit constructions ou aménagements, dit inévitablement découvertes et destructions de vestiges hérités des sociétés anciennes qui ont occupé le territoire avant nous.

L'apport scientifique fondamental de l'archéologie préventive à la connaissance des sociétés anciennes

Selon J.-P. Demoule, on aménage chaque année en France environ 600 km², tandis que la construction d'une autoroute, par exemple, entraîne en moyenne la découverte d'un site archéologique par kilomètre [6]. Vu la façon dont le territoire français est quadrillé d'autoroutes, de voies rapides, de voies de chemin de fer, de zones commerciales – la liste est longue, sans même parler des constructions des centres-villes et des carrières destinées à l'exploitation des matières premières –, on pourrait considérer que la discipline archéologique est la grande gagnante de cette logique de développement. En un sens c'est effectivement le cas, car les vestiges découverts dans le cadre d'opérations préventives, de même que les informations qu'ils contiennent sont extrêmement nombreux ! Pour exemplifier ce propos, rappelons-nous qu'entre 2002 et 2010, le territoire français a vu se dérouler plus de 500 fouilles préventives par an en moyenne, ce qui correspond, pour donner un ordre de

grandeur, à un peu plus de 5 fouilles par an et par département. Si l'on peut supposer que la discipline archéologique est l'une des gagnantes du développement et de la croissance économique, c'est parce que le nombre annuel élevé de fouilles, ainsi que le contexte de leur réalisation, donne au secteur préventif un intérêt scientifique exceptionnel, à savoir qu'il permet notamment l'ouverture sur des pans inexplorés de notre histoire [1].

Pourquoi? Parce que les fouilles préventives, étant guidées par l'aléa des aménagements, conduisent à des découvertes inattendues et à la mise au jour de vestiges jusque-là négligés. Expliquons-nous. De façon générale, on peut considérer que l'archéologie programmée, par définition, « choisit » les sites qu'elle fouille : en fonction de fouilles précédentes ou d'études préalables, les archéologues décident d'explorer une zone précise d'un site déterminé. Au regard de l'évolution des centres d'intérêt des chercheurs et de l'historiographie des XIX^e et XX^e siècles, priorité a longtemps été donnée aux villes, aux espaces publics et religieux, aux riches demeures et cela, au détriment des zones périphériques, des campagnes, des espaces de production artisanale ou encore des habitats plus modestes [2]. À l'inverse, les diagnostics archéologiques sont réalisés aux emplacements choisis pour les constructions et les aménagements, c'est-à-dire que ces découvertes sont particulièrement aléatoires dans le sens où elles sont directement soumises au « hasard » de la sélection des espaces aménagés. Bien que les diagnostics, même positifs, ne conduisent pas nécessairement à une fouille – la décision est prise par la DRAC –, les sites mis au jour dans un contexte préventif n'en demeurent pas moins bien plus diversifiés que ceux qui sont fouillés dans un cadre programmé, du point de vue des périodes qu'ils concernent, de leur nature, des activités et des classes sociales qu'ils documentent [1,2]. Avec le développement du secteur préventif, les sites fouillés ne sont pas choisis par les archéologues, ce qui implique que ce sont les campagnes, les habitats plus pauvres et les espaces de production artisanale, majoritairement délaissés jusque-là, qui ont progressivement été révélés. Avec eux, des pans entiers de notre histoire sont devenus accessibles. C'est l'histoire de classes sociales et d'une vie quotidienne inaccessible par le biais des sources écrites qui peut alors être abordée, tandis que l'exploration des zones rurales nous permet simplement de mieux connaître nos campagnes.

Pour parfaire le tableau de l'apport scientifique fondamental de l'archéologie préventive, il faut ajouter à cette dimension aléatoire – qui implique la diversité – l'aspect quantitatif. En effet, les fouilles préventives doivent suivre la cadence des très nombreux aménagements qui viennent, chaque année, remodeler le territoire et les paysages. Cet aspect quantitatif comporte deux intérêts scientifiques majeurs. Premièrement, le nombre élevé de découvertes rend possible leur mise en série, ce qui permet une approche et une connaissance plus fines des structures archéologiques, du mobilier et de leur évolution dans le temps, selon les régions. Deuxièmement, le nombre permet également de multiplier les exemples de structures archéologiques et de mobilier au sein des territoires, ce qui rend possible une analyse territoriale globale [6-9].

Bien évidemment, pour accéder à la connaissance, les fouilles préventives en elles-mêmes ne suffisent pas; il est nécessaire que les découvertes auxquelles elles conduisent soient étudiées. Malgré cela, la mise en œuvre de l'archéologie préventive constitue un tremplin potentiel pour la connaissance que nous avons de nos territoires, aussi bien ruraux qu'urbains, et il faut admettre que, de ce point de vue, le développement des constructions et des aménagements a effectivement servi la discipline archéologique.

Les effets délétères de la logique néo-libérale

Toutefois, malgré le développement du secteur préventif et en dépit de tous les apports scientifiques induits par le schème dominant, au XX^e siècle, d'une croissance économique sans limites, il demeure impossible, à notre avis, de considérer que la discipline archéologique a été réellement bénéficiaire d'un tel état de fait [10-11]. Cela, pour plusieurs raisons :

- D'abord, à cause des trop nombreuses destructions que cette croissance a engendrées avant que le secteur ne se structure de façon opérationnelle. En France, on peut considérer que l'archéologie préventive s'est progressivement mise en place dans les années 1970, dans un esprit militant et collectif, suite à plusieurs scandales durant les années 1960. Elle a connu une professionnalisation effective à la fin des années 1970 et au début des années 1980, puis a tardivement fait l'objet d'une réglementation en 2001 [12-14]. Ainsi, on ne peut dénombrer les destructions liées aux travaux de construction et d'aménagement ayant eu lieu avant que le secteur ne s'organise. Il faut en outre souligner que celles-ci se sont poursuivies après la structuration et la professionnalisation du secteur, en l'absence d'une législation rigoureuse. « On a plus détruit durant les soixante dernières années que pendant tous les millénaires antérieurs. Jusque dans les années 1980, les grands programmes autoroutiers n'ont été accompagnés d'aucune fouille préalable [...]. Même chose pour la première ligne de [train] [...], pour les parkings souterrains, les lotissements, les zones industrielles et même l'agriculture intensive qui retourne profondément le sol » [6, §6]. De fait, si la multiplication des constructions et des aménagements a permis de réelles avancées scientifiques, la prise de conscience tardive des dommages patrimoniaux liés aux effets de la croissance économique libérale permet d'expliquer ce constat d'un nombre très élevé de destructions et de pertes d'information définitives.
- D'autre part, en raison des conditions actuelles d'exercice de la profession qui, sous plusieurs aspects, sont largement insatisfaisantes, tant au plan humain que scientifique. Parallèlement au processus de professionnalisation vécu par le secteur au début des années 1980, l'archéologie préventive a subi l'influence de l'idéologie néolibérale, croissante à cette époque, ce qui s'est traduit en 2003 par l'ouverture des fouilles à la concurrence [12,13]. Dès lors, les organes intervenant sur le terrain pour réaliser les fouilles préventives se sont multipliés et se sont diversifiés : aux côtés de l'Inrap, on compte notamment des entreprises privées d'archéologie préventive, ainsi que des services archéologiques dans certaines collectivités territoriales. Or les dirigeants de ces entreprises, de même que leurs

employés, ceux de l'Inrap et ceux des collectivités territoriales, ont parfaitement intégré l'idéologie managériale néolibérale et acceptent ainsi de se soumettre à la logique gestionnaire et financière [12] permettant à leur activité d'être rentable d'un point de vue économique [14]. Comme dans de nombreux secteurs professionnels, des symptômes récurrents se manifestent : travail précipité, injonctions contradictoires (rentabilité versus éthique professionnelle), souffrance au travail, perte de sens vis-à-vis du travail à accomplir, etc. [12]. Ainsi, bien que l'organisation du secteur et le cadre législatif actuels garantissent que le patrimoine archéologique menacé fasse systématiquement l'objet de fouilles, les conditions dans lesquelles sont réalisées ces fouilles nuisent en réalité à la sauvegarde des vestiges et au rapport qu'on entretient envers ceux-ci.

- De fait, puisque l'État et la société restent majoritairement fidèles à cette logique d'un développement économique guidé par des impératifs financiers, priorité continue d'être donnée aux aménageurs et aux projets d'aménagement, de sorte qu'on se trouve sans cesse à chercher des solutions pour simplifier la détection des vestiges et abrégier les fouilles, tandis que les vestiges découverts sont souvent négligés. En guise d'illustration, nous nous contenterons d'évoquer quelques aspects de cette pratique de l'archéologie « à l'économie ». D'abord, l'aspect consistant à faire des aménageurs eux-mêmes les maîtres d'ouvrage des fouilles [14]. Autrement dit, l'aménageur, dont l'intérêt économique est directement en jeu, a en charge de choisir l'opérateur qui réalisera les fouilles préventives préalables à ses travaux de construction. Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi relatif à la simplification de la vie des entreprises, adopté le 22 juillet 2014, la proposition n°14 est explicitement intitulée : « limiter la durée d'immobilisation des chantiers liée à l'archéologie préventive ». Au sein de cette proposition, il est notamment suggéré d'avoir recours aux prospections géophysiques à la place des diagnostics classiques pour accélérer les procédures de détection des vestiges, cela malgré tous les écueils de cette pratique dans le cadre d'une telle utilisation. De fait, si les prospections géophysiques présentent un intérêt archéologique réel, elles ne permettent pas une identification systématique et précise des vestiges [15]. Enfin, quand des vestiges importants sont mis au jour, même s'ils ne gênent qu'à la marge les projets de construction, on préfère souvent les détruire ou les déplacer plutôt que de réviser le projet initial et l'enrichir, le cas échéant, d'une perspective historique (cf. *infra*. le cas de la mosaïque d'Uzès mise au jour l'hiver 2017). Malgré l'ampleur des fouilles préventives et malgré l'intérêt que peut leur prêter la population, l'archéologie paye ainsi le prix de l'emprise de la logique néolibérale sur les mentalités.

Finalement, le secteur de l'archéologie préventive n'a jamais été considéré et traité par l'État – et par une partie de la société – d'une part à la hauteur des impératifs de sauvegarde qui lui incombent et, d'autre part, à la hauteur de ce qu'il serait en mesure d'apporter s'il était intelligemment organisé et si les résultats auxquels il conduit étaient utilisés de façon pertinente. En effet, face aux difficultés écologiques et sociales auxquelles est confrontée notre société, l'archéologie préventive, responsable de la sauvegarde d'un bien commun – le patrimoine –, est selon nous porteuse d'importants enjeux sociétaux. Elle est un vecteur évident de « développement durable » et un outil efficace pour la transition écologique et sociale.

L'archéologie préventive, un outil pour la transition écologique et sociale des territoires?

Comme nous l'avons montré, l'archéologie préventive est aujourd'hui plongée dans une situation délétère. L'idéologie néolibérale, avec les maîtres mots de productivité, de rentabilité, d'attractivité ou encore de libre concurrence, s'est immiscée dans les organes responsables de sa bonne réalisation et les conditions favorables à son exercice ne lui sont plus offertes depuis plusieurs années. Cet état de fait est dommageable pour la discipline et pour la profession, et il l'est tout autant pour la société dans son entièreté.

Un enjeu de « développement durable » : l'impératif de sauvegarde

Depuis plusieurs décennies maintenant, malgré la « crise » à laquelle elle semble confrontée [16], l'expression « développement durable » est le principal mot d'ordre d'un système économique de plus en plus soucieux de préserver les ressources planétaires [17]. Combien d'entreprises, de services de l'État, d'infrastructures ou encore de villes se réclament d'une démarche de « développement durable »? À les entendre – et malgré l'engagement sincère et louable de nombre d'entre eux –, on pourrait croire que nous vivons dans une société qui vise, de façon effective, un « développement durable » pour répondre aux difficultés auxquelles elle est confrontée. Or le constat que nous venons de dresser concernant la situation de l'archéologie préventive, les effets pervers de la logique néolibérale sur son fonctionnement et le traitement « à la va-vite » des fouilles et des vestiges illustrent une fois de plus à quel point ce terme est aujourd'hui entièrement vidé de son sens. Vernis de surface exploité pour masquer les nuisances liées à la logique de croissance et de développement dans laquelle nous sommes plongés, le « développement durable » ne répond en rien aux contradictions majeures qu'apportent à cette logique les problématiques écologiques, environnementales et sociales grandissantes [17-18].

La protection des vestiges archéologiques ou, *a minima*, la sauvegarde des informations historiques dont ils sont porteurs constitue un enjeu de société, car ces vestiges sont à la fois un bien et un héritage communs aux sociétés d'aujourd'hui et à celles de demain. Ils constituent un témoignage concernant les populations anciennes et disparues et, à ce titre, une source de connaissances qui dépasse le domaine archéologique à proprement parler. À travers la mise au jour et l'étude de ces vestiges, c'est la compréhension de l'organisation actuelle des territoires qui est en jeu ou encore, par exemple, celle des

paysages. En somme, l'archéologie préventive permet de nourrir la connaissance que nous avons de notre histoire, mais aussi de notre environnement.

C'est précisément à ce titre que les vestiges représentent, au même titre que la biodiversité, un élément incontournable d'un « développement – réellement – durable ». Dans son sens premier, ce terme avait été défini ainsi : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » [19]. Selon cette définition, l'archéologie préventive est donc chargée d'un impératif de sauvegarde, sans même considérer les bénéfices que nous pouvons tirer de cette pratique et sans même évoquer l'idée de réviser certains projets actuels pour la protection d'un élément patrimonial marquant. L'objectif de l'impératif de sauvegarde qui incombe à l'archéologie préventive est simplement d'offrir aux générations à venir une connaissance, aussi précise que le permettent les méthodes de fouilles actuelles, des vestiges que nous détruisons, afin qu'elles puissent avoir accès à leur histoire et comprendre avec finesse leur environnement, le moment venu. Ainsi, pour qu'on puisse prétendre s'inscrire dans un « développement durable », à défaut de conserver intacts les vestiges *in situ* – ce qui ne constitue pas un objectif en soi –, il faudrait *a minima* que nous les traitions de façon satisfaisante (fouilles et relevés systématiques des informations, études) et les transmettions ainsi aux générations futures.

Des solutions pour des aménagements respectueux sans contradiction avec la logique de développement?

Selon nous, les aménageurs qui s'inscrivent dans la logique de développement et de croissance économiques pourraient eux-mêmes trouver un intérêt économique direct à évaluer et à alimenter leurs projets de construction à partir des apports de l'archéologie préventive. C'est à dire que les efforts de traitement des vestiges que nous devrions faire pour les générations futures pourraient par ailleurs servir les intérêts présents de la société. Nous l'avons déjà souligné : l'archéologie préventive nous apporte une meilleure connaissance de l'histoire de nos territoires, de celle de l'occupation humaine et des paysages notamment, grâce au caractère aléatoire des découvertes, à leur quantité et à la diversité des résultats scientifiques auxquels elle conduit. Or cette connaissance constitue une ressource essentielle pour des aménagements respectueux et désireux d'offrir un cadre de vie sensible, et cela même si l'on se place du point de vue de la logique de croissance économique néolibérale et de « développement durable ». On peut en effet considérer que l'archéologie préventive peut parfaitement être « rentable » pour les aménageurs.

Par exemple, reprenons un argument classique, qui est déjà appliqué et qui vise à mettre en avant l'intérêt économique de l'archéologie préventive pour les constructeurs et les aménageurs ou, à défaut, à leur permettre de ne pas perdre d'argent. Le potentiel archéologique d'un terrain peut être évalué par le biais d'une étude approfondie de la carte archéologique, par le biais de prospections ou, de façon encore plus précise, par le biais de diagnostics.

Au prix d'un effort mesuré, il est ainsi possible de conseiller des projets de construction ou d'aménagement au regard de la présence ou de l'absence de vestiges sur les zones concernées. Cela permet d'abord de choisir les terrains à aménager en fonction des vestiges supposés (éviter de construire là où les vestiges semblent les plus contraignants) ou encore d'intégrer le temps nécessaire pour les fouilles à la durée globale du projet et d'éviter les retards qui semblent coûter si cher. Par ailleurs, de telles investigations, en amont du projet (études préalables/diagnostics) ou de sa réalisation (fouilles préventives), pourraient être l'occasion de reconsidérer ces projets, quand ils s'y prêtent, à la lueur de l'histoire des espaces qu'ils concernent et de leurs enseignements, tandis que certains aménagements pourraient intégrer les vestiges. Dans tous les cas, il ne s'agit en rien de renoncer aux projets. Selon cette approche, l'archéologie préventive pourrait parfaitement s'intégrer à la logique de développement et de croissance économique qui est celle de la majorité des aménageurs et des constructeurs.

Cette démarche est déjà effective pour des projets d'envergure ou au sein de collectivités dotées d'un service archéologique en lien direct avec les services d'aménagement, mais elle n'est pas systématique. Elle gagnerait indéniablement à se généraliser et permettrait d'éviter des écueils. Par exemple, Saint-Vallier (Drôme) s'est récemment dotée d'un supermarché, construit sur des terres anciennement marécageuses, assainies au XVI^e siècle. À aucun moment les opérateurs ne semblent avoir interrogé la nature initiale de ces terres. Lors des travaux, outre la démolition de canaux d'irrigation datant du XVI^e siècle, la construction du supermarché s'est rapidement avérée impossible selon les plans initiaux, en raison de la nature du terrain. En l'occurrence, aucune recherche n'était ici nécessaire : il suffisait d'interroger l'historien local pour apprendre en quelques minutes que la zone était anciennement marécageuse et qu'elle avait été asséchée au XVI^e siècle. Enfin, les découvertes réalisées peuvent en elles-mêmes participer au développement, à l'échelle territoriale, et créer l'opportunité d'un dynamisme économique supplémentaire, via l'attraction touristique et culturelle qu'elles peuvent susciter.

Changer les perspectives : l'archéologie, un outil pour la transition écologique et sociale des territoires

En réalité – et c'est bien là que se situe toute la difficulté de la chose –, accepter cette démarche implique un changement de perspective qui revient, de fait, à prendre de la distance avec l'idéologie et la logique néolibérales. Or c'est emprisonnée dans cette logique que s'est développée l'archéologie préventive, au détriment des archéologues eux-mêmes, tel que l'a révélé le témoignage d'un archéologue à ce sujet [20]. L'archéologie préventive permet de récolter des données qui peuvent potentiellement nous donner accès à certaines connaissances. Si celles-ci étaient plus souvent considérées à leur juste valeur et si les vestiges étaient traités avec davantage de respect, il va sans dire que la nature et la pertinence des projets

d'aménagement du territoire, notre sensibilité à l'environnement et, par conséquent, notre rapport au passé seraient sans doute bien différents¹. Et c'est bel et bien en ce sens que l'archéologie préventive peut constituer un outil pour accompagner la transition écologique et sociale des territoires, aider à leur réappropriation par leurs habitants et permettre des aménagements pertinents.

Ainsi, grâce à ces connaissances, nos aménagements pourraient, par exemple, être fidèles à la logique de ceux d'avant, quand cela s'avère pertinent, ou simplement s'en inspirer. Le cas échéant, ceux-ci pourraient parfois être eux-mêmes utilisés, ce qui permettrait d'éviter de nouveaux travaux ou de nouvelles constructions ; le cas de Saint-Vallier constitue un cas d'école à ce sujet. Par ailleurs, et dans la mesure du raisonnable, certains vestiges – qu'ils soient ou non remarquables – pourraient être maintenus à leur emplacement originel, protégés *in situ*, diffusant ainsi la dimension historique de notre cadre de vie. Ils feraient partie du décor quotidien des habitants, ce qui implique un processus de familiarisation avec le passé. Pour exemple, nous citerons le cas des mosaïques d'Uzès², mis au jour en mars 2017 lors de l'aménagement d'un internat et d'un réfectoire pour les lycées de la ville. En l'occurrence, l'emplacement de la mosaïque ne gênait en rien les constructions : la seule modification à apporter au projet initial concernait l'accès des pompiers et n'entraînait pas de lourds travaux (une étude allant dans ce sens a été réalisée par l'association Prima Vera [21,22]). La mosaïque aurait donc pu être conservée *in situ* – qui plus est, au sein d'un établissement scolaire – au lieu de quoi elle a été démontée et déplacée. Elle sera peut-être un jour exposée au sein d'un musée, hors de tout contexte palpable – au mieux, à Uzès. Enfin, une réelle prise en compte des résultats de l'archéologie préventive dans les projets d'aménagement, de construction ou de développement est la garantie de projets ancrés dans une dynamique historique et sociale.

Par ricochet d'une telle dynamique, c'est alors l'identité des territoires qui est touchée – une identité fondée sur un patrimoine présent, sur les récits et les mythologies qui l'accompagnent, sur des données scientifiques, et non sur un folklore reconstitué. C'est également l'implication des acteurs locaux qui est en jeu, parmi lesquels figurent ces archéologues/historiens amateurs locaux, exclus du secteur par le phénomène de professionnalisation des années 1980. Ce sont aussi les liens sociaux et intergénérationnels qui sont concernés, de même que la sauvegarde et l'emploi de savoir-faire et de matériaux traditionnels, ou encore la mémoire de la vie au sein des territoires qui est sollicitée. La liste des effets qui permettraient de redonner un sens à l'ancrage territorial et d'enrayer la logique du développement néolibéral est longue.

L'action possible des professionnels

Pour que tout cela puisse être mis en œuvre, encore faudrait-il réussir à faire valoir l'apport potentiel de l'archéologie préventive et, plus largement, de l'ensemble des disciplines ayant trait au patrimoine et à la connaissance historiques et archéologiques.

Changer notre rapport au passé

Malgré les efforts qui sont faits et malgré l'intérêt manifeste de la population pour les découvertes archéologiques, la situation et l'organisation actuelles de l'archéologie préventive – qui ne nous semblent être à la hauteur ni des impératifs de sauvegarde qui incombent au secteur, ni de ce qu'il serait en mesure d'apporter – posent la question du rapport que notre société entretient avec son passé. Il nous semble qu'on ne sait plus à quoi « sert » le passé, ce en quoi il nous est nécessaire et utile, ce en quoi il est important pour aller de l'avant. Savoir absolu enseigné à l'école, qu'il faut maîtriser alors même qu'il paraît dénué de réalité pratique, la connaissance historique semble certainement abstraite à beaucoup, tandis que le patrimoine archéologique « élu » pour la conservation est sacralisé et enfermé dans une fonction muséale, profondément contradictoire avec le traitement quotidien de la plus grande partie des vestiges. Il est fort probable qu'aucun enfant ne puisse à nouveau toucher la moindre tesselle de la mosaïque d'Uzès une fois que celle-ci sera exposée dans un musée, alors même que son démontage, réalisé dans la précipitation, signifie la destruction partielle de la mosaïque, au regard de son parfait état de conservation avant le démontage.

Ainsi, notre passé semble dénué de sens alors même que nous pourrions l'utiliser pour construire un futur sensible, et nous menons un traitement contradictoire de nos vestiges. Cet état de fait résulte indubitablement de la forte dimension présentiste et individualiste qui prévaut dans notre société [23]. Selon nous, un des enjeux pour accompagner la transition écologique et sociale des territoires, sortir de l'hégémonie néolibérale et, par conséquent, améliorer la situation de l'archéologie préventive et du traitement des vestiges serait d'infléchir les perspectives des rapports que notre société entretient avec les temps historiques (passés et futurs). En bref, nous ne sommes pas à la hauteur des apports potentiels que représente l'archéologie préventive, certainement par ignorance et par incompréhension.

Pour ce faire, la médiation culturelle et l'éducation jouent un rôle clé, notamment parce qu'elles participent à rendre légitime l'archéologie par la présentation des résultats des fouilles au grand public [24]. Mais, malgré leur importance fondamentale, elles ne semblent pas suffire. L'échec des politiques de mémoire notamment perceptible par le retour des extrémismes, des actions politiques violentes et de l'augmentation des inégalités sociales [25] en est la preuve; ces deux modalités d'actions (médiation scientifique et éducation) étant en effet l'un des ressorts essentiels des politiques de mémoire. Aux côtés de l'éducation et de la médiation culturelle, il nous semble donc aujourd'hui nécessaire de diversifier les approches pour

¹ Nous abordons ici la question sous l'angle du patrimoine, mais il va sans dire que, dans l'absolu, pour faire aboutir une telle démarche, les historiens/archéologues devraient travailler main dans la main avec des sociologues/anthropologues et des écologues au sein des projets d'aménagement et aux côtés des équipes « classiques » qui mènent ces projets.

² Il s'agit de trois mosaïques (deux principales et une petite) datées du I^{er} s. av. J.-C. qui s'étendent sur 60 m² et se trouvent dans un excellent état de conservation.

démontrer – et non plus seulement montrer – l'apport fondamental du passé. L'enjeu est ainsi de réhabiliter l'intérêt des connaissances historiques par des démonstrations concrètes.

Propositions d'actions

Pour satisfaire ces objectifs, l'angle de l'aménagement du territoire nous semble particulièrement pertinents. Nous finirons cette réflexion par deux propositions qui constituent, à notre avis, des solutions réelles. Elles sont déjà certainement mises en œuvre, mais nous gagnerions beaucoup à ce qu'elles se généralisent.

La première de ces solutions est l'intervention d'archéologues/d'historiens lors du montage et de la planification des projets d'aménagement du territoire aux côtés des architectes, des paysagistes ou encore des urbanistes⁴. Une telle participation permet une approche pluridisciplinaire au sein de laquelle les connaissances relatives au passé peuvent être exploitées, de façon professionnelle, pour penser l'aménagement présent. Dans un tel cas de figure, le rôle de l'archéologue ou de l'historien est de se placer en intermédiaire entre l'équipe avec laquelle il travaille sur le projet, ceux qui produisent le savoir (les universitaires, les services archéologiques, mais aussi les érudits/passionnés locaux) et enfin les instances publiques. La position de l'archéologue/historien rejoint alors celle des archéologues des collectivités territoriales, quand il y en a. C'est une position privilégiée pour sensibiliser les élus, les aménageurs, mais aussi l'ensemble de la population [26], car il est alors possible de montrer concrètement l'apport d'une connaissance historique précise. Le cas de Saint-Vallier exposé précédemment est un exemple parfait pour illustrer cette proposition. Par ailleurs, dans une telle démarche, la population locale peut se mobiliser autour des projets, par le biais des érudits locaux.

La deuxième solution serait de revitaliser, quand c'est possible, le patrimoine restauré afin d'éviter qu'il ne se vitrifie dans une position muséale. Il s'agirait alors, dans une perspective interdisciplinaire là aussi, de mener des projets de réhabilitation, selon les principes de la transition écologique et sociale, projets qui conduiraient à la création d'espaces patrimoniaux, replacés dans leur histoire, en vue d'une utilisation actuelle. Ce type de projet est déjà mené dans les grandes villes qui réhabilitent d'anciennes usines pour en faire des bureaux, par exemple. Je pense qu'ils pourraient se généraliser et surtout viser le petit patrimoine et les vestiges archéologiques (cf. le cas de la mosaïque d'Uzès).

Conflicts d'intérêts

L'auteure est fondatrice de [ArcheVive](#), un bureau d'étude en histoire et archéologie qui a amorcé ses activités au moment de la rédaction de l'article.

Conflicts of Interest

The author is the founder of [ArcheVive](#), a research firm in history and archaeology that began its activities when the article was written.

Responsabilités des évaluateurs externes

Les recommandations des évaluateurs externes sont prises en considération de façon sérieuse par les éditeurs et les auteurs dans la préparation des manuscrits pour publication. Toutefois, être nommé comme évaluateurs n'indique pas nécessairement l'approbation de ce manuscrit. Les éditeurs de la [Revue canadienne de bioéthique](#) assument la responsabilité entière de l'acceptation finale et de la publication d'un article.

Peer-reviewer responsibilities

Reviewer evaluations are given serious consideration by the editors and authors in the preparation of manuscripts for publication. Nonetheless, being named as a reviewer does not necessarily denote approval of a manuscript; the editors of [Canadian Journal of Bioethics](#) take full responsibility for final acceptance and publication of an article.

Édition/Editors: Thierry Morel-Laforce & Vanessa Chenel

Évaluation/Peer-Review: Réginald Auger & Pierre Desrosiers

Affiliations

· HiSoMA (UMR 5189), Lyon; ArcheVive, Alès, France

Correspondance / Correspondence: Charlotte Blein, charlotte.blein@archevive.fr

Reçu/Received: 23 Oct 2018 **Publié/Published:** 27 Nov 2019

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#) de COPE. Plus précisément, ils travaillent pour s'assurer des plus hautes normes éthiques de la publication, y compris l'identification et la gestion des conflits d'intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui répondent aux normes d'excellence de la revue.

The editors follow the recommendations and procedures outlined in the COPE [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#). Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: the identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and the publication of manuscripts that meet the journal's standards of excellence.

³ Il va de soi qu'il n'est pas le seul valable, même s'il nous paraît particulièrement approprié. Pour mener à bien une telle démarche, les angles d'attaque sont à multiplier.

⁴ Comme nous le soulignons précédemment, dans l'absolu, il faudrait qu'il y ait aux côtés de l'historien/archéologue, un sociologue/anthropologue et un écologue, *a minima*, pour accompagner le travail des architectes/urbanistes/paysagistes.

Références

1. Blein C. [Économie et territoire en Macédoine sous domination romaine \(la Bottiée, l'Éordée et la Piérie du IIe s. av. J.-C. au IIIe s. apr. J.-C.\)](#). L'apport des résultats de l'archéologie préventive à l'histoire des sociétés anciennes. [Thèse de doctorat en cotutelle]. Paris, France : EHESS. Thessalonique, Grèce : Université Aristote; 2015.
2. Brun JP. Techniques et économies de la Méditerranée antique. Paris : Fayard; 2012.
3. Demoule JP. On a retrouvé l'histoire de France. Paris : Le Seuil; 2012.
4. Dardot P, Laval C. La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale. Paris : La Découverte; 2009
5. Le Lay S, Rolo D. [Ce que le néolibéralisme fait au travail : une étude de cas en centre d'appels téléphoniques](#). Terrains/Théories. 2017;6.
6. Demoule JP. Nouveaux moyens, nouveaux financements, nouvelles problématiques en archéologie. In : Fussman G. La mondialisation de la recherche : compétition, coopérations, restructurations. Paris : Collège de France; 2011.
7. Dubouloz J. [Beaucoup de sable et un peu de terre noire....](#) Archéopages. 2008;Hors-série 1:48-55.
8. Willot JM. L'apport de l'archéologie préventive à la connaissance de sites castraux régionaux. Les exemples de la motte Sithiu et du château comtal de Saint-Omer et du château d'Hardelot. Intérêt et limites de l'approche. In : Byhet Th, Aubry Ch. Places fortes des Hauts-de-France - 1. Du littoral à l'arrière-pays (Pas-de-Calais et Somme). Villeneuve d'Ascq : Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion; 2018.
9. Dubant D. [Archéologie préventive et construction des lignes à grande vitesse \(1988-2012\), la réussite d'une approche intégrée. Lorsque la grande vitesse permet de remonter le temps](#). Revue d'histoire des chemins de fer. 2014;45:9-34.
10. Hutchings R, La Salle M. [Archaeology as disaster capitalism](#). International Journal of Historical Archaeology. 2015;19(4):699-720.
11. Hutchings RM. Meeting the shadow: resource management and the McDonaldization of heritage stewardship. In : Wells JC, Stiefel BL eds. Human-Centered Built Environment Heritage Preservation. New York; 2018. p.83-104.
12. Vandevelde A, Zorzin N. De la « professionnalisation » à la « vassalisation ». L'archéologue, entre « éthique professionnelle » et « responsabilité sociale d'entreprise ». Revue canadienne de bioéthique. 2019;2(3):109-119.
13. Zorzin N. [Économie et philosophie politique de l'archéologie préventive française](#). Les Nouvelles de l'archéologie. 2016;146:55-60.
14. Blouet V, Manolakakis L. [Archéologie préventive : mettre fin à la concurrence commerciale](#). Les Nouvelles de l'Archéologie. 2012;127:13-16.
15. Blin O. [Nouvelles menaces sur le patrimoine archéologique et l'archéologie préventive](#). Les Nouvelles de l'archéologie. 2014;137:62-63.
16. They J. [Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ?](#) Développement durable et territoires. 2014;5(1).
17. Rodhain F. [Changer les mots à défaut de soigner les maux : Critique du développement durable](#). Revue française de gestion. 2007;7(176):203-209.
18. Rodhain F, Llena C. [Le mythe du développement durable](#). Préventique Sécurité. 2006;85:41-47.
19. Commission mondiale sur l'environnement et le développement. [Notre avenir à tous](#). Rapport Brundtland. 1987.
20. Olivier L. How I learned the law of the market. In : Aparicio Resco P ed. Archaeology and Neoliberalism. Madrid: JAS Arqueologia Editorial; 2016. p.223-237. [Ver. française : [Comment j'ai appris la Loi du marché \(une histoire de l'archéologie préventive\)](#)]
21. Reisen D. [Mosaïque d'Uzès, où en est le dossier ?](#) Prima Vera. 18 décembre 2017.
22. Inrap. [Découverte de l'Uzès antique](#). Actualités de l'Inrap. 28 mars 2017.
23. Baschet J. Défaire la tyrannie du présent : temporalités émergentes et futurs inédits. Paris: La Découverte; 2018.
24. Schnapp A. [Apologie de l'archéologie préventive](#). Archéopages. 2008; Hors-série 1:63-65.
25. Gensburger S, Lefranc S. À quoi servent les politiques de mémoire ? Paris : Presse de Science Po; 2017.
26. Dufaÿ B. [L'archéologie territoriale en France](#). Les nouvelles de l'archéologie. 2008;113:60-64.